



Relation entre mineure de moins de 15 ans et adulte

Par **pia**, le **23/07/2014** à **10:07**

Bonjour, Ma fille, née en avril 2000 soit 14 ans et 3 mois est amoureuse d' un garçon majeur de 20 ans. Outre le fait que cette relation en soit me dérange fortement, ce garçon fume plus que régulièrement de l'herbe et prends aussi d'autres produits. (vu dans les messages privés sur compte FB) Je ne le connais pas. Quels recours puis je avoir ? Quelles sanctions ?
Mille mercis

Par **moisse**, le **24/07/2014** à **16:34**

Bonjour,
S'il existe une relation sexuelle, le jeune homme tombe sous le coup de l'article 227-25 du code pénal.
Sinon il vous appartient d'exercer votre autorité parentale auprès de la jeune fille.